

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006	NANOCOLOR Ammonium 200	Page: 1/10
Date d'impression: 22.11.2022	Date de révision: 26.08.2022	Version: 2.2.4.2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

### 1.1 Identificateur de produit

REF 985006  
 Aucune donnée disponible NANOCOLOR Ammonium 200  
 Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou  
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou  
 la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.  
 20 x 8 mL Ammonium 10-200 (cuves)  
 1 x 20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2) UFI: EUGU-Y3Y1-W20Q-X14M

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant:

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Valencienner Str. 11, 52355 Düren, Allemagne  
 Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR : Centre Antipoison Toxicovigilance France (CATF)

tél. +33 (0) 1 40 05 48 48

CH : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ)

8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51, <<https://www.toxinfo.ch>>

DE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ)

99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730, <<https://www.ggiz-erfurt.de>>

*S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.*

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

Lieferant / Supplier:  
 Carl Roth GmbH + Co KG  
 <<https://centres-antipoison.net/>>  
 Schönbühlstr. 33  
 76185 Karlsruhe, Germany  
 +49 721 5606 0  
 sicherheit@carlroth.de  
 <<http://www.mn-net.com/SDS>>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.0 Classification du produit selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

**Mention de danger** **Classes/catégories de danger**

H302	Acute Tox. 4 oral
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) 1272/2008

8 mL Ammonium 10-200 (cuves)

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses -

Aucune classe de danger



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Valencienner Str. 11  
 52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com  
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com  
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com  
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006

NANOCOLOR Ammonium 200

Page: 2/10

Date d'impression: 22.11.2022

Date de révision: 26.08.2022

Version: 2.2.4.2

20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H302	Acute Tox. 4 oral
H315	Skin Irrit. 2
H319	Eye Irrit. 2

Liste des phrases H : voir rubrique 16.2

## 2.2 Éléments d'étiquetage selon règlement (CE) 1272/2008

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

8 mL Ammonium 10-200 (cuves)

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

## Éléments d'étiquetage du produit complet



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9.

### Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

### Effets nocifs éventuels sur l'environnement

### Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

8 mL Ammonium 10-200 (cuves)

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006	NANOCOLOR Ammonium 200	Page: 3/10
Date d'impression: 22.11.2022	Date de révision: 26.08.2022	Version: 2.2.4.2

Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium*  
 N° CAS.: 1310-73-2

Classement des substance: H314, Skin Corr. 1A  
 Formule : NaOH·H<sub>2</sub>O  
 Pseudonym (de): verdünnte Natronlauge  
 N°d'enregist.REACH :01-2119457892-27-xxxx  
 N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6  
 Concentration: 0,1 - <0,5 %  
 selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *salicylate de sodium*  
 N° CAS.: 54-21-7

Classement des substance: H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H361, Repr. 2, H361d, Repr. 2  
 Formule : C<sub>7</sub>H<sub>5</sub>NaO<sub>3</sub>  
 N°d'enregist.REACH :01-2119918289-28-xxxx  
 N° CE : 200-198-0  
 Concentration: 0,1 - <0,3 %  
 selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

### 20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)

Nom de la substance: *nitroprussiate de sodium*  
 N° CAS.: 13755-38-9

Classement des substance: H301, Acute Tox. 3 oral  
 Formule : Na<sub>2</sub>[Fe(CN)<sub>5</sub>NO]·2H<sub>2</sub>O  
 Pseudonym (de): Natriumpentacyanonitrosylferrat(II)  
 N° CE : 238-373-9  
 Concentration: 15 - <33 %  
 selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral

Nom de la substance: *acide dichlorureisocyanurique, sodium*  
 N° CAS.: 2893-78-9

Classement des substance: H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, STOT SE 3, H410, Aquatic Chronic 1, EUH031, 031 not defined  
 Formule : C<sub>3</sub>Cl<sub>2</sub>N<sub>3</sub>NaO<sub>3</sub>  
 Pseudonym (de): 1,3-Dichlor-5H-(1,3,5)-triazin-2,4,6-trion  
 N°d'enregist.REACH :01-2119489371-33-xxxx  
 N° CE : 220-767-7 N° Id : 613-030-01-7  
 Concentration: 10 - <20 %  
 selon GHS: H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

### 3.3 Remarques

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%. Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.2.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

- 4.1.1 **Après contact avec la peau**  
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.
- 4.1.2 **Après contact avec les yeux**  
Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche à l'eau courante en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.
- 4.1.3 **Après inhalation**  
Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.
- 4.1.4 **Après ingestion**  
Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006

NANOCOLOR Ammonium 200

Page: 4/10

Date d'impression: 22.11.2022

Date de révision: 26.08.2022

Version: 2.2.4.2

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation. ---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés. Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Non, pour le produit listé. Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

### 5.4 Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

### 6.4 Référence à d'autres sections

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original.

Classe de stockage (VCI) : 6.1B

Classe de pollution des eaux (DE) : 3

#### 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006	NANOCOLOR Ammonium 200	Page: 5/10
Date d'impression: 22.11.2022	Date de révision: 26.08.2022	Version: 2.2.4.2

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**8 mL Ammonium 10-200 (cuves)**

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* CAS No. : 1310-73-2

Substance : *salicylate de sodium* CAS No. : 54-21-7

DNEL : 1,32 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce) : 0,0413 mg/L  
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

**20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)**

Substance : *nitroprussiate de sodium* CAS No. : 13755-38-9

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* CAS No. : 2893-78-9

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

#### 8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

#### 8.2.2 Protection de la peau / Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

#### 8.2.3 Protection des yeux / Protection du visage

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

#### 8.2.4 Protection de la peau

Pas nécessaire.

#### 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

#### 8.2.6 Risques thermiques

Aucune donnée disponible

### 8.3 Limitation and monitoring of environmental exposure

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**8 mL Ammonium 10-200 (cuves)**

a) État d'agrégation:	
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	rouge
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	12-13
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	0-100 %
n) Coefficient de dispersion (o/e) :	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	Aucune donnée disponible
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006

NANOCOLOR Ammonium 200

Page: 6/10

Date d'impression: 22.11.2022

Date de révision: 26.08.2022

Version: 2.2.4.2

## 20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)

a) État d'agrégation:	
b) Couleur:	incoloré
c) Odeur:	rouge
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	5-7
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion (o/e) :	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	Aucune donnée disponible
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

## 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour les autres paramètres des mélanges, car aucun enregistrement ni rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

propriétés pertinentes pour les groupes de substances

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

pas d'instabilité connue.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Observez la température de stockage imprimée dessus.

### 10.5 Matières incompatibles

---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) 1272/2008

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

#### 8 mL Ammonium 10-200 (cuves)

Substance : *solution de hydroxyde de sodium*  
 LD50 orl rat : [ $< 1\%$ ]  $> 50000$  mg/kg  
 LD50 orl mus : [ $< 1\%$ ]  $> 4000$  mg/kg

N° CAS : 1310-73-2

Substance : *salicylate de sodium*  
 LD50 orl rat : 1000 mg/kg  
 LC<sub>Low</sub> orl hmn : 700 mg/kg

N° CAS : 54-21-7



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Valencienn Str. 11  
 52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 [info@mn-net.com](mailto:info@mn-net.com)  
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 [sales-ch@mn-net.com](mailto:sales-ch@mn-net.com)  
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 [sales-fr@mn-net.com](mailto:sales-fr@mn-net.com)  
 US Tel.: +1 888 321 62 24 [sales-us@mn-net.com](mailto:sales-us@mn-net.com)

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006

NANOCOLOR Ammonium 200

Page: 7/10

Date d'impression: 22.11.2022

Date de révision: 26.08.2022

Version: 2.2.4.2

## 20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)

Substance : *nitroprussiate de sodium*

N° CAS : 13755-38-9

LD50 orl rat : 99 mg/kg

LC<sub>Low</sub> orl rat : 20 mg/kg

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium*

N° CAS : 2893-78-9

Canada CEPA 1999 : DSL Yes

LD50 orl rat : 550-1600 mg/kg

LC<sub>Low</sub> orl hmn : 3570 mg/kg

## 11.2 Autres dangers

### Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

### Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

#### 8 mL Ammonium 10-200 (cuves)

Substance : *solution de hydroxyde de sodium*

N° CAS : 1310-73-2

LC50 *leuciscus idus*/96h : 35-189 mg/L

LC50 *fish*/96h : 45.4 mg/L

EC50 *daphnia*/48h : >100 mg/L

Classe de pollution des eaux (DE) : nwg N° WGK: 0142

Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *salicylate de sodium*

N° CAS : 54-21-7

PNEC (eau douce) : 0,0413 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

Classe de stockage (VCI) : 12-13

#### 20 x 18 mg NANOFIX Ammonium (R2)

Substance : *nitroprussiate de sodium*

N° CAS : 13755-38-9

Classe de pollution des eaux (DE) : 3

Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium*

N° CAS : 2893-78-9

Classe de pollution des eaux (DE) : 3

Classe de stockage (VCI) : 13

### 12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

### 12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006

NANOCOLOR Ammonium 200

Page: 8/10

Date d'impression: 22.11.2022

Date de révision: 26.08.2022

Version: 2.2.4.2

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06). Retraccée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pas nécessaire, voir ci-dessus.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi sur la protection des substances dangereuses (DE : Chemikaliengesetz - ChemG), août 2013, stand : octobre 2020  
 Ordonnance sur la protection contre les substances dangereuses (E : Gefahrstoffverordnung - GefStoffV), nov. 2010, stand : Mrz 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011  
 Règle techniques allemandes TRGS 201, Classification et étiquetage des activités impliquant des substances dangereuses, février 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 220, Aspects nationaux lors de la préparation des fiches de données de sécurité, janvier 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 400, Évaluation des risques pour les activités impliquant des substances dangereuses, juillet 2017  
 BekGS 408, Application du GefStoffV et du TRGS avec l'entrée en vigueur du règlement CLP, décembre 2009, état : janvier 2012  
 Notice/mode d'emploi MN, également sur [www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)  
 Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire pour ces petites quantités

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Changements par rapport à la dernière version

Entre les versions 2.2.4.2 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 2 corrections aux données mixages

### 16.2 Libellé des phrases H et P

#### 16.2.1 Libellé des phrases H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 16.2.2 Libellé des phrases P

P264W	Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006	NANOCOLOR Ammonium 200	Page: 9/10
Date d'impression: 22.11.2022	Date de révision: 26.08.2022	Version: 2.2.4.2

## 16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.  
Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

## 16.4 Sources bibliographiques

KÜHN, BIRETT Merkblätter Gefährliche Arbeitsstoffe (Fiches techniques des substances dangereuses)  
Directive 1999/92/CE Exigences minimales pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs exposés aux risques d'atmosphères explosibles  
SUVA .CH, Limites dans l'air au travail 2009, révisé le 01.2009  
Règlement 790/2009/UE adaptation du règlement CLP 1272/2008/UE au progrès technique et scientifique  
Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES POUR LA COMPILATION DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
Règlement 487/2013/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique  
Règlement 669/2018/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique  
Règlement 1480/2018/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique  
TRGS 900, règles d'ingénierie allemandes régissant les limites dans l'air au travail, mise à jour 03/2019  
Règlement 878/2020/UE  
Règlement 849/2021/UE, 4. adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

### Révisions/Mises à jour

Motif de la révision : 2014-02 Structure corrigée des sections selon règlement 453/2010/UE, si nécessaire  
2014-04 Adaptation du règlement 487/2013/UE  
2016-03 Adaptation du règlement 1221/2015/UE  
  
2017-11 Adaptation du dossier d'enregistrement ECHA  
2022-11 Adaptation du règlement 878/2020/EU

## 16.5 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

## 16.6 Légende / Abréviations

ADR:	Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route
Akt:	aigu
BTT:	valeur de tolérance biologique au poste de travail
CAO:	Cargo Aircraft Only, seul avion spécialisé
CAS:	Chemical Abstracts Service
CE:	Communauté européenne
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
CMR:	cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction
Corr:	corrosif, caustique
DCO:	demande chimique en oxygène
CSCL:	Chemical Substance Control Law (Jp)
Dam:	dommageable
DNEL:	Derived No-Effect Level (Concentration ou dose en dessous de laquelle aucun effet sur l'homme n'est attendu)
derm:	dermique
EC10:	Concentration provoquant un effet toxique chez 10 % des organismes testés
N° CE:	Numéro de substance de l'inventaire communautaire des substances
EmS:	Guide des mesures de gestion des accidents à bord des navires
fish:	poisson (non spécifié)
GHS:	GSysteme général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
gpg:	cochon d'Inde
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ihl:	inhalé
intrav:	intraveineux
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
ipt:	intrapéritonéale
ISHL:	Industrial Safety and Health Law (Jp)
LC50:	concentration mortelle 50%
LD50:	dose létale 50%
leuciscus idus:	poisson, ide, orfe
MCT:	concentration maximale sur le lieu de travail
Met:	métal



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985006	NANOCOLOR Ammonium 200	Page: 10/10
Date d'impression: 22.11.2022	Date de révision: 26.08.2022	Version: 2.2.4.2

- mus: souris
- Muta: mutagène
- NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (US)
- NRD: pas rapidement dégradable
- Karz: cancérigène
- onchorhynchus mykiss: poisson, truite arc-en-ciel
- orl: oralement
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US)
- PAX: marchandises dangereuses peuvent être chargées dans les avions de passagers
- PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique
- pH: PH
- pimephales promelas: poisson, tête-de-boule américaine
- PNEC: Predicted No Effect Concentration (Concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu)
- PROC 15: Catégorie de processus 'Utilisation comme réactif de laboratoire'
- PRTR: Law for PRTR and Promotion of Chemical Management (Jp)
- PVC: chlorure de polyvinyle
- quail: oiseau, caille
- rat: rat
- rbt: lapin
- RD: rapidement dégradable
- RE: exposition répétée
- REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
- REF: numéro d'article
- Reg-Nr: numéro d'enregistrement
- Repr: nuisible à la reproduction
- Resp: respiration
- RIP: REACH Implementations Projects
- SDS: fiche de données de sécurité
- SE: exposition unique
- scu: sub cutan
- Sens: sensibilisant
- STOT: toxicité spécifique pour certains organes cibles
- SVHC: Substance extrêmement préoccupante
- t/a: tonnes par an
- TCCA: Toxic Chemicals Control Act (S. Korea)
- Tox: toxique
- TSCA: The Toxic Substances Control Act (US)
- TWA: Pondérée dans le temps
- TRGS: Règles techniques (DE)
- UE: Union européenne
- VLCT: valeur limite d'exposition à court terme
- VME: valeurs limites de moyenne d'exposition
- vPvB: substance très persistante et bioaccumulable

## 16.7 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité. Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

